

Bulletin élaboré dans le cadre du réseau de surveillance Bassin Sud-Ouest, sur la base des observations réalisées par la FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot, la station expérimentale de Creysse, les coopératives LIPEQU / COOPCERNO / PROMONOIX / LA PERIGOURDINE / UNICOQUE / CAPEL / VAL CAUSSE.

Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/> (Nos publications > Conseils de saison > Bulletins de Santé du Végétal), sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/> (Rubrique : Publications) et sur les sites des Chambres Régionales d'Agriculture et DRAAF d'Aquitaine, de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes

Abonnement gratuit sur simple demande à accueil@limousin.chambagri.fr

CARPOCAPSE

Adulte de carpopapse



(*Cydia pomonella*)

Observations :

Dans les cages d'élevage situées au Lycée Agricole d'Objat et à la Station Expérimentale de Creysse, on note environ **80% d'émergences réalisées** et seulement 5% de larves ne sont pas encore nymphosées.

Données de modélisation au 17 juin :

Les données de modélisation sont basées sur les températures conformes aux normales saisonnières :

	Date des 85 % de pontes réalisées pour la G1	Date des 85 % d'éclosion des larves de G1
Nord Dordogne, Corrèze	23 juin	4 juillet
Lot, Gironde, Lot-et-Garonne, Sud Dordogne	8 juin	17 juin

La modélisation indique que :

- En secteurs tardifs (bassin de Brive-La-Gaillarde) : **83 % des papillons ont pris leur envol. Les éclosions de larves seraient proche de 60 % du potentiel de cette première génération. Le second vol serait prévu vers le 10 juillet.**
- En situations précoces (Lot-et-Garonne, Gironde, Sud Dordogne et Sud Lot) : selon les données de la FREDON Aquitaine, les éclosions, actuellement réalisées pour 68 à 74 %, pourraient rester soutenues jusqu'aux 20 juin. **Le second vol devrait débuter vers le 23 juin.** Les pontes de la seconde génération pourraient intervenir le 27 juin et les éclosions vers le 5 juillet.

Évaluation du risque :

La période actuelle correspond toujours à un risque élevé sur les secteurs tardifs. En zones précoces le risque est maintenant de niveau moyen aussi bien en terme de ponte que d'éclosions de larves de la première génération du carpopapse.

Rappel : Les pièges à phéromones en place doivent être relevés tous les 2 jours (lundi – mercredi – vendredi) afin de suivre le cycle du carpopapse.

LECANINE DU CORNOUILLER (*Eulecanium corni*)

Observations :

On observe des colonies de cochenilles dans de nombreuses parcelles. Des dessèchements de rameaux et donc un feuillage clairsemé sont déjà repérés.

Evaluation du risque :

La migration des larves s'achève. La majorité d'entre elles est fixée sur les rameaux et/ou les feuilles. Surveillez vos parcelles.

CICADELLE PRUINEUSE (*Metcalfa pruinosa*)

Source photo : INRA – larves de *Metcalfa pruinosa*

Observations :

En zone précoce (Gironde, Lot et Garonne), les éclosions se poursuivent. On observe principalement des larves de stade L3 et L4.

Evaluation du risque :

Dans les parcelles où *Metcalfa pruinosa* est présente, privilégiez les mesures prophylactiques : débroussaillage et broyage des adventices afin de limiter son extension. Les populations de cicadelles pruineuses peuvent être régulées en faisant des lâchers d'un **hyménoptère, *Neodryinus typhlocybae***. Il est parasitoïde en pondant dans les larves de *Metcalfa pruinosa* mais également prédateur en s'en alimentant directement.



PUCERONS

Observations :

On observe encore des colonies de **gros pucerons (*Chromaphis juglandis*)**, dans de nombreuses parcelles avec toutefois un niveau d'infestation peu important en partie grâce aux auxiliaires (coccinelles,...) qui régulent les populations de pucerons.

Maintenir la surveillance des arbres : un aspect luisant du feuillage trahira aisément la présence de pucerons.

Evaluation du risque :

Les conditions de chaleur et d'humidité sont favorables au développement des foyers.

ZEUZERE (*Zeuzera pyrina*)

Evaluation du risque :

Les larves (chenille de couleur jaune clair, tachetée de noir) déjà présentes dans les branches sont dans la **phase de nymphose**. (Source photo : INRA)



Larve de zeuzère



Papillon femelle

Les papillons nocturnes (35 à 50 mm d'envergure, thorax blanc et velu, ailes blanches ponctuées de taches bleu-noir) débutent généralement leur émergence dès le mois de juin.

Aucune capture n'est encore signalée.

Mesure prophylactique :

Des pièges, pour piégeage massif à base de phéromone, peuvent être mis en place dès à présent dans les parcelles présentant des dégâts, facilement repérables par l'accumulation de petits tas de sciure et d'excréments au niveau des trous d'entrée. La chenille peut être supprimée :

- soit en coupant et brûlant la pousse de l'année contaminée,
- soit en enfilant un fil de fer dans la galerie creusée dans les rameaux et charpentières.

MOUCHE DU BROU (*Rhagoletis completa*)

Epidémiologie et dégâts

Photo : SENUARA



Rhagoletis completa, petite mouche d'environ 6 mm et d'origine Nord-Américaine, n'a qu'une génération par an. Le vol, d'une semaine environ, s'étale de début Juillet à début Septembre. La femelle pond, 4 à 7 jours après l'accouplement, 300 à 400 œufs à raison d'une quinzaine par fruit. Un marquage olfactif du fruit ayant déjà reçu des pontes explique que chaque mouche est capable de contaminer plus d'une vingtaine de fruits, un fruit « marqué » n'étant plus sujet à ponte par une autre mouche. L'incubation des œufs prend 5 à 10 jours et le développement larvaire se poursuit durant 3 à 5 semaines dans le brou de la noix. Les larves tombent ensuite au sol et s'enfouissent de quelques centimètres pour y hiverner sous forme de pupes. Des attaques précoces conduisent à une chute des fruits. Si la contamination est plus tardive, la dégradation (noircissement) du brou conduit à un déclassement des noix. En cas de population importante, une proportion élevée de la récolte, parfois 80 à 90%, peut ainsi être détruite.

Situation en France

La mouche du brou est considérée en Europe et en France comme un organisme de quarantaine (organisme nuisible réglementé cité en Annexe I A I de l'arrêté du 24/05/2006 modifié, relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets et en annexe A I de l'arrêté du 31/07/2000 modifié, établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire).

Dans le Sud-Est de la France (Isère et Drôme), cet insecte, identifié en août 2007, s'est largement répandu. Dans le bassin Sud-Ouest, il a été détecté en 2009 dans l'Aude, le Gers et la Gironde.

En 2010, 8 départements et 25 communes étaient contaminées par la mouche du brou (cf carte ci-dessous)

En cas de détection de symptômes suspects dans vos parcelles, une déclaration immédiate auprès de la DRAAF-Service Régional de l'Alimentation doit être réalisée.

- DRAAF-SRAL Aquitaine : 05 56 00 42 03
- DRAAF-SRAL Limousin : 05 55 12 92 50
- DRAAF-SRAL Poitou-Charentes : 05 49 03 11 12
- DRAAF-SRAL Midi-Pyrénées : 05 63 57 21 36

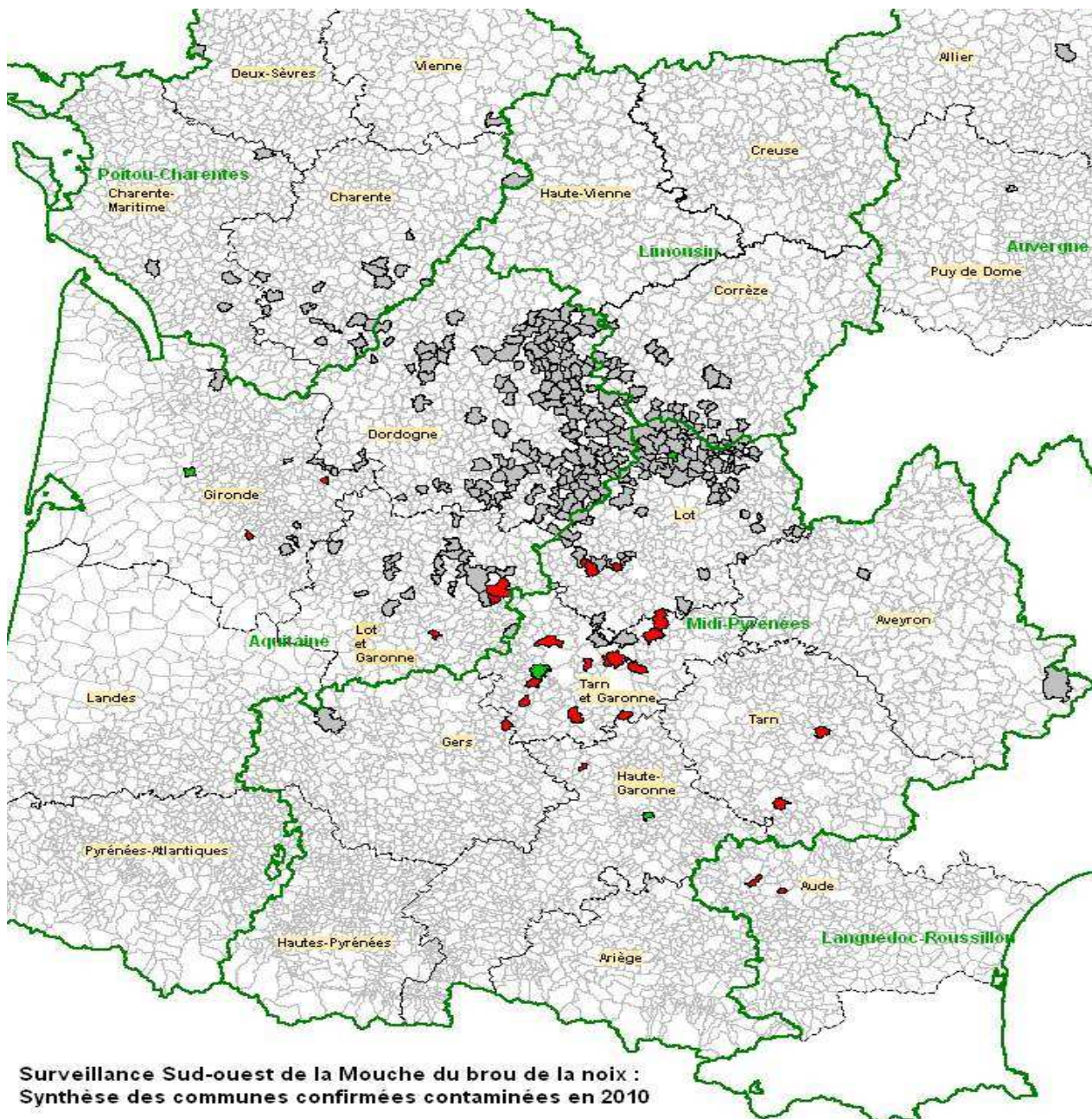
Organisation de la Surveillance 2010 sur le bassin Sud-Ouest

Comme en 2010, un **réseau de piégeage** composé de plus de 600 pièges, est installé en Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes, dans le cadre du réseau d'épidémiologie-surveillance de notre bassin. Ce réseau est coordonné par l'animatrice de la filière, Sandra LAVAL (FREDON Limousin), en collaboration avec l'équipe Technique Noix du Sud-Ouest : la Station de la noix à Creysse (46), les conseillers des Chambres (24, 46, 19 et 16), les techniciens des organisations de producteurs (CAPEL, Coopcerno, Lipequ, Promonoix, La Périgourdine, Unicoque, Val Causse).

Le piège, plaque jaune engluée (25*40 cm), est posé le plus haut possible en bordure de parcelle à un emplacement lumineux dès début juillet, et **fera l'objet d'un relevé hebdomadaire du 27 juin au 1^{er} octobre 2011.**

Les producteurs-observateurs volontaires ayant reçu un piège, **communiqueront tous les lundis les résultats des relevés de pièges, y compris lorsqu'aucune mouche n'a été capturée**

- auprès de la FREDON Limousin :
 - 05 55 22 54 19 (répondeur : 7j/7, sauf les jeudis-vendredis de 9H à 18H)
 - 05 55 86 32 19 (fax)
 - ou bien par mail : mouchedubrou.sudouest@gmail.com



**Surveillance Sud-ouest de la Mouche du brou de la noix :
Synthèse des communes confirmées contaminées en 2010**

- Communes avec pièges
- Présence confirmée
- Communes contaminées confirmées mais sans piègeage

Cartographie FREDON Limousin/Sources IGN/nov2010

**PROCHAIN BULLETIN :
6 JUILLET 2011**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.